



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
17 juillet 2014
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 44^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 30 mai 2014, à 10 heures

Président : M. Taalas (Finlande)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 159 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées
du maintien de la paix au Moyen-Orient (*suite*)

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-54438X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 159 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (suite)

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (suite) (A/C.5/68/L.39)

Projet de résolution A/C.5/68/L.39 : Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

1. **M. Ballantyne** (Nouvelle-Zélande), parlant en qualité de coordonnateur des consultations sur le point subsidiaire 159 b), dit que la Commission n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus sur le texte du projet de résolution.

2. **M^{me} Rios Requena** (État plurinational de Bolivie), présentant le projet de résolution au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Secrétaire général a indiqué, dans le budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour 2014/15 (A/68/757), qu'Israël n'avait pas payé le montant de 1 117 005 dollars, inscrit au titre des sommes à recevoir par la FINUL, correspondant aux dépenses occasionnées par les faits survenus à Cana le 18 avril 1996. De plus, les lettres adressées à Israël par le Secrétaire général à ce sujet sont restées sans réponse. Le Groupe présente par conséquent un projet de résolution dans lequel l'Assemblée générale réitère ses précédentes demandes de paiement et prie le Secrétaire général de lui faire rapport à sa soixante-neuvième session.

3. **Le Président** dit qu'une décision sera prise sur ce projet de résolution lors d'une réunion ultérieure. Il appelle l'attention de la Commission sur une lettre datée du 29 mai 2014 émanant du Président du Groupe des 77 et de la Chine concernant la présentation tardive des documents, qui sera distribuée à l'issue de la séance. Le Bureau a été saisi de la question et il examine des solutions possibles avec le Comité consultatif, le Secrétariat et le Bureau nouvellement élu de la Commission. Le point sera fait à la Commission en temps voulu.

La séance est levée à 10 h 15.